LA NEUVILLE INFOS

Sommaire

- Page 1
  Le mot du maire
- Pages 2 à 5
  Actualités
- Pages 6 et 7
  Communauté de Communes Pévèle Carembault
- Page 8
  Travaux
- Pages 9
  Clin d'œil
- Page 10
  L'école
- Page 11
  2020 en photos
- Page 12
  Médiathèque
  Etat civil

Horaires Mairie:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h00 à 17h00.

Mercredi de 10h à 12h.

Samedi 9h à 12h.

LE PETIT ECHO

La Neuville
Au Cœur de la Nature

LE MOT DU MAIRE

L'année dernière, à la même époque, nous nous souhaitions une bonne année sans nous douter que la COVID-19 allait bouleverser notre vie, nos activités, nos loisirs, nos habitudes, nos relations…
Jamais nous n'avions imaginé ces périodes de confinement instaurées afin de maîtriser une saturation possible de notre système de santé.

Notre vocabulaire s'est enrichi de mots nouveaux : présentiel, télétravail, quatorzaine, apéro-zoom, distanciel, confinement et déconfinement, distanciation, test PCR,...
D'autres ont illustré notre quotidien: gel hydroalcoolique, protocole sanitaire, pandémie, masque, attestation, couvre-feu, zones vertes ou rouges ...
Trois mots viennent adoucir les épreuves que nous traversons:
La **solidarité** qui s'exprime envers les personnes isolées et nos aînés avec partout sur notre territoire l'aide apportée pour l'approvisionnement, le soutien et l'écoute téléphonique, la confection de masques en tissu au moment où il était difficile de s'en procurer.
Le mot **bravo!** Dans une société qui se retrouve à travers les soignants et toutes celles et ceux qui donnent de leur temps, qui poursuivent leur activité pour assurer la continuité des services essentiels auprès de la population.
Et enfin le mot **espoir**. Celui qui nous donne du courage, qui nous fait regarder l'avenir avec force et confiance. Une meilleure connaissance du virus et les vaccins à venir nous dessinent des perspectives optimistes:

Avec le retour attendu des activités proposées par nos associations, stoppées dans leur élan par la réglementation.
Avec la possibilité de nous retrouver lors des rendez-vous traditionnels, animations et manifestations qui ponctuent la vie de nos communes. Ces moments de convivialité et d'échanges que nous espérons et que nous apprécierons pleinement le moment venu.

Aujourd'hui, nous pensons à nos commerces de proximité que nous avons plébiscités durant cette période et à ceux qui ont été contraints d'arrêter leurs activités pour respecter les obligations sanitaires. C'est en étant fidèles aux producteurs et acteurs locaux que nous pourrons pérenniser ces services sur notre territoire.

Certains ont été éprouvés par la maladie et la disparition d' êtres chers. N'oublions pas les gestes barrières qui garantissent la protection de nos proches et de notre entourage.

Les vœux de bonne santé n'ont jamais été aussi appropriés.
Que l'année 2021 vous permette d'apprécier le bonheur des choses simples à chaque instant.

Le conseil municipal et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent une année douce, sereine, apaisée et bienveillante qui verra la réalisation de vos plus beaux projets.

Thierry DEPOORTERE

ACTUALITÉS

PARTICIPATION CITOYENNE

Les communes de Chemy, Herrin, Phalempin et La Neuville ont intégré le 8 décembre dernier le dispositif « Participation citoyenne » qui a prouvé ces dernières années son efficacité en terme de partenariat et de solidarité entre élus, population et forces de l'ordre.
L'objectif est d'améliorer la sécurité de tous en invitant les habitants « référents » de chaque commune à signaler à la gendarmerie les incivilités, individus ou véhicules suspects. Cette démarche permet des interventions plus rapides et une prévention accrue.

CORONAVIRUS COVID-19

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
GOUVERNEMENT
PRÉFET DU NORD
Les services de l'État dans le Nord

La situation sanitaire reste préoccupante en France et le virus est toujours dangereux pour nous et nos proches. Il est impératif de rester vigilant face à l'épidémie de la Covid-19.

Retrouvez:

- toutes les informations utiles sur le site du ministère de l'intérieur: **interieur.gouv.fr**
- la situation en France sur le site du gouvernement: **gouvernement.fr/info-coronavirus**

Un numéro vert répond à vos questions 24h/24 et 7j/7: **0 800 130 000**

Pour toute question particulière et obtenir des réponses précises, la préfecture du Nord met à disposition du public une cellule d'information au **03 20 30 58 00**

En raison des préconisations sanitaires, les vœux traditionnels de la municipalité ne peuvent être organisés cette année.

DES COLIS DE NOËL EN BONS D'ACHAT

Cette année , les règles sanitaires nous ont amené à repenser la distribution du colis des aînés et des enfants. Les rassemblements interdits et les salles fermées n'ont pas permis l'organisation du spectacle de Noël.

Conseillers et adjoint accompagnés par les enfants du Conseil Municipal des Enfants (CME) ont distribué mi-décembre les 110 coquilles, cartes de vœux réalisées par les élèves de l'école et les chèques cadeau d'une valeur de 25€ utilisables dans 3 commerces de notre commune: La ferme de la Neuville, le salon de coiffure Margot et le restaurant le Leu Pindu.

Un moyen d'aider le commerce local dans cette période difficile.

La joie et le bonheur étaient lisibles sur les visages des jeunes et des moins jeunes malgré le port du masque.

Un premier projet du CME réalisé avec succès et qui a apporté aux aînés des moments de joie malgré la situation actuelle.

Une coquille de Noël et des friandises ont été distribuées aux jeunes neuvillois et aux enfants scolarisés à l'école.

PERSONNEL COMMUNAL

Sébastien BELLET a rejoint l'équipe technique municipale .
Arrivé en renfort au mois de mai, il a participé à l'entretien des espaces verts de la commune.
La qualité de son travail a été remarquée et appréciée par de nombreux neuvillois. Il partagera son temps entre la commune de Wahagnies et La Neuville où il assurera l'entretien général les lundi et jeudi en complément d'Olivier HENON.

ENCOMBRANTS

La collecte des objets encombrants dans la commune est prévue le vendredi 29 janvier 2021.
Merci de déposer vos objets sur le trottoir la veille en fin d'après-midi

COLLECTE DES DÉCHETS

De décembre à février, les déchets verts ne sont collectés que le deuxième mercredi du mois, soit les mercredis 13 janvier et 10 février 2021.

Le service hebdomadaire de collecte des déchets verts reprendra chaque mercredi à compter du mois de mars.

La déchetterie de Thumeries est ouverte en hiver du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 13h à 16h45, le dimanche matin de 9h à 11h45.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS EST INSTALLÉ

Le 20 novembre dernier s'est tenue à l'école de La Neuville l'élection des jeunes pour le Conseil Municipal des Enfants.
Une élection bien préparée par des membres du conseil municipal et par des enseignantes impliquées et disponibles qui ont fait vivre aux enfants cette première élection dans de très bonnes conditions.

Les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ont élu 6 camarades de CM1 et CM2 (3 garçons et 3 filles) ainsi que 3 suppléants .

Les jeunes élu(e)s ont été installé(e)s officiellement lors du conseil municipal de décembre et ont proposé de très beaux projets et idées comme la solidarité envers les aînés de la commune, la création d'un garage à vélos à l'école ou la création d'un potager collectif.

Bienvenue à nos jeunes élu(e)s très motivé(e)s pour participer à la vie de notre village!

Les jeunes élus installés lors du conseil municipal

Les élèves avec leur carte d'électeur

UN SENTIER RÉNOVÉ

Notre commune bénéficie de deux chemins de randonnée pédestre. Le premier est le GR 121 qui traverse notre village.

Le second appelé «**L'orée du bois**» est un circuit de petite randonnée qui s'effectue en 1h30. Celui-ci débute à la salle La Clairière, passe par le Leu pindu avant de longer le parc d'accrobranche «Chlorofil» et la lisière de la forêt jusqu'au bois des 5 tailles.

Une partie du chemin qui était en mauvais état (des points 3 à 5 sur le plan) a été rénovée sur 800m en décembre dernier.

Ces travaux d'un montant de 17 000€ ont été financés par le Département du Nord et la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Une invitation à découvrir ou redécouvrir ce très beau sentier labellisé par la Fédération de Randonnée Pédestre pour sa qualité et son intérêt.

GRIPPE AVIAIRE : DÉCLAREZ VOS ANIMAUX EN MAIRIE

Les autorités ont placé depuis le 5 novembre par arrêté le Nord, le Pas-de-Calais et 42 autres départements français en risque "élevé" d'introduction de la grippe aviaire par les oiseaux migrateurs, obligeant notamment à confiner les volailles.

Les particuliers, détenteurs de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur doivent se déclarer auprès des mairies. Ce recensement doit permettre de détecter le plus rapidement possible la maladie et de s'assurer qu'elle ne circule pas.

Les volailles doivent être actuellement maintenues confinées ou sous filet de protection. Toute mortalité anormale doit être signalée à un vétérinaire ou à la **Direction Départementale de la Protection des Populations (ddpp@nord.gouv.fr 03 28 07 22 00)**.

L'influenza aviaire ou grippe aviaire est une maladie virale qui touche les oiseaux sauvages ou domestiques.
Le virus qui circule actuellement ne touche pas l'homme.
Les canards et les oies (palmipèdes) sont le plus souvent porteurs sans symptômes. Ils peuvent être infectés sans qu'on le remarque.
Les volailles montrent des symptômes très rapidement. La mortalité peut être élevée.
La faune sauvage dont les oiseaux migrateurs est soupçonnée de diffuser la maladie.

Les mesures à prendre

*Les canards, les oies et les volailles doivent être maintenus enfermés dans un bâtiment ou dans un enclos hermétiquement grillagé (côté et dessus).

*Leur nourriture et leur eau doivent être à l'abri de tout accès par la faune sauvage.

*Les échanges avec d'autres élevages sont à éviter.

*Les cadavres d'oiseaux morts sont à retirer immédiatement.

*Prévenir le vétérinaire ou la Direction Départementale de la protection des Personnes en cas de mortalité anormale.

REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

La commune de La Neuville a entrepris de réaliser une reprise des concessions en état d'abandon afin de libérer certains espaces du cimetière qui pourront accueillir à terme de nouvelles sépultures.

La reprise des concessions en état d'abandon est autorisée par les articles L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R.2223-23 du code général des collectivités territoriales.

Un constat d'abandon avec rédaction d'un procès-verbal sera effectué le **vendredi 12 février 2021 à 14h** au cimetière de La Neuville.

Voici la liste des sépultures constatées en état d'abandon et faisant l'objet d'une procédure de reprise. Les descendants ou successeurs du concessionnaire sont invités à y participer.

SAELENS née Marie DUBART
Concession n°51 délivrée le 12 novembre 1942
CARON Marc
Concession n°14 délivrée le 6 mai 1899
TURBELIN Alexandre
Concession n°3 délivrée le 1er avril 1891
LALAUT Zéphyr
Concession n°43 délivrée le 24 juillet 1935
HURTREZ Louis et François
Concession n°23 délivrée le 6 novembre 1905
HURTREZ Laurent
Concession n°8 délivrée le 27 septembre 1924
OCHIN Bernard
Concession n° 20 délivrée le 17 juillet 1901
PONROY LEMAIRE
Concession n°4 délivrée le 5 décembre 1893
FRISCOURT Louise
Concession n°46 délivrée le 22 avril 1937
VANHOVE BEYAERT
Concession n°10 délivrée le 5 janvier 1925
DUPONT WARIN
Concession n° 38 délivrée le 8 février 1932
HOTTIN LOHIER
Concession n° 31 délivrée le 7 décembre 1928
BIGOTTE Louis
Concession n° 48 délivrée le 27 juillet 1939
KERTEUX Firmin
Concession n° 54 délivrée le 8 septembre 1948
DESPLANQUES Charles
Concession n° 68 délivrée le 12 juin 1952
LOHIER Louise Vve CORNARD
Concession n° 78 délivrée le 15 mars 1957
ALLART Rosalie
Concession n° 100 délivrée le 31 juillet 1967
GAUTHIER Etienne
Concession n° 29 délivrée le 7 décembre 1928
GAUTHIER PLAETENS
Concession n° 2 délivrée le 16 juin 1922
GAUTHIER Etienne
Concession n° 83 délivrée le 18 septembre 1958
FOUQUART DELCROIX Amélie
Concession n° 55 délivrée le 9 décembre 1946

LES MARCHÉS TOUT PROCHES

Phalempin: Le vendredi 14h à 18h

Thumeries: Le samedi 8h à 13h

TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Pour le confort, la sécurité et notre cadre de vie, nous vous invitons à nettoyer régulièrement le trottoir et le caniveau situés devant votre habitation..

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Tout jeune Français, dès 16 ans, doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC).

À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...)

INTERCOMMUNALITÉ

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Découvrez ce film documentaire qui vous permettra de découvrir la richesse de notre territoire à travers ses fermes et ses paysages.

Rendez vous sur:
www.pevelecarembault.fr/patrimoine/decouvrez-film-version-complete/

Distribué dans le dernier PEVELE CAREMBAULT LE MAG', ce **bon d'achat** permet une **réduction de 10€ pour tout achat de 20€** chez l'un des commerçants locaux prenant part à l'opération.
Utilisable jusqu'au 31 janvier 2021 à la ferme de La Neuville ou au salon de coiffure «L'atelier de Margot» et chez les commerçants identifiables sur le site:
pevelecarembault.fr/carte-commerces-confinement2/

PEVMEL : JE, TU, NOUS COVOITURONS

Nous en avons tous assez de rester coincés dans les embouteillages aux heures de pointe ! Organisons-nous et mettons à profit les initiatives de la CCPC et la MEL.

Des **emplacements de stationnement** réservés au **covoiturage** sont à disposition **sur la commune**, en face de la salle La Clairière et sur le parking à proximité du rond-point du Leu Pindu.

Une plateforme de covoiturage, passpasscovoiturage.fr et une application vous permettent en quelques clics :

- de créer facilement et **gratuitement** votre profil, conducteur et/ou passager,
- de choisir la communauté PEVMEL,
- de renseigner vos trajets, lieu de rendez-vous,
- de réserver ou d'accepter des réservations.

C'est convivial et c'est bon pour la planète !

Et pourquoi pas, en ce début d'année, une bonne résolution pour 2021 ?

pass pass covoiturage 2+

SCHÉMA CYCLABLE

Les élus du conseil communautaire ont adopté le schéma cyclable qui permettra à terme de proposer des pistes cyclables favorisant le rabattement vers les gares et les grands équipements.

Pour répondre à cette attente forte des habitants, des travaux auront lieu sur plusieurs années, afin de doter le territoire d'itinéraires lisibles et sécurisés pour se rendre au travail, pour les déplacements quotidiens ou les loisirs.

Un très beau projet pour notre territoire.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La Pévèle Carembault, qui a la compétence « éclairage public », envisage la modernisation des systèmes d'éclairage sur les communes de notre territoire .

Le passage à l'éclairage LED permettra de réduire la consommation d'énergie et, par conséquent d'alléger la facture d'électricité. Cette technologie permettra également de baisser l'intensité lumineuse durant la nuit.

Les études sont en cours. A suivre!

POUR REJOINDRE LA GARE DE PHALEMPIN LE MATIN ET REVENIR LE SOIR DE LA GARE À LA NEUVILLE, UTILISEZ LA NAVETTE GRATUITE PÉV'AILES.

Ce service de navettes proposé par la Région Hauts-de-France et la Communauté de Communes Pévèle Carembault permet aux personnes qui se rendent le matin en train à Lille de rejoindre gratuitement la gare de Phalempin. Le soir, un retour par navette est également assuré.

La Pév'aile ligne 240 fonctionne tous les jours du lundi au vendredi.

Le matin : La navette Pév'ailes récupère les voyageurs de La Neuville au Leu Pindu (parking situé à proximité de la benne à verre) à **7h01, 8h01 et 9h01** leur permettant de prendre les trains directs de 7h14, 8h14 et 9h14 à destination de la gare Lille Flandres. Durée du trajet en train: 19mn.

Le soir: La navette Pév'ailes est présente devant la gare de Phalempin à 16h52, 17h52 et 18h52 pour récupérer les voyageurs des trains directs au départ de Lille Flandres de 16h27, 17h27 et 18h27. Retour au Leu Pindu à La Neuville à **16h56, 17h56 ou 18h56**.

- *Pratique!*
- *Laissez votre voiture au garage et faites un geste pour la planète.*
- *Oubliez les problèmes de stationnement ou les bouchons sur la route.*
- *Service gratuit pour les habitants de la Pévèle Carembault.*

Pour bénéficier de la gratuité, présentez au chauffeur votre carte Pass Pass Pev'Ailes nominative. **Pour la recevoir**, remplissez le formulaire téléchargeable sur le site de la Pévèle Carembault. **www.pevelecarembault.fr/wp-content/uploads/2020/08/Formulaire-accès-aux-lignes-239-240-241.pdf** (disponible également en mairie et sur le site de la commune rubrique « transport ») **Envoyez votre dossier**, contenant les documents demandés (photo, justificatif de domicile récent et une enveloppe timbrée à vos coordonnées) à l'agence Arc en Ciel (Réseau Arc en Ciel Périmètre Pévèle – CS 20135 – 59447 Wasquehal Cedex).

CADRE DE VIE ET BIODIVERSITÉ

Une haie champêtre de 150 mètres sera prochainement plantée le long du chemin de Lorgière. La Communauté de Communes Pévèle Carembault a financé l'achat des jeunes plants de houx, genêt, noisetier, érable champêtre, fusain, troène, bourdaine, viorne aubier, nerprun, cornouiller, prunelier, charme et hêtre en s'associant à l'opération régionale« Plantons le décor ».
Cette haie agrémentera cette voie d'accès piétonne à la forêt de Phalempin, formera un corridor écologique, un brise vent apprécié et un abri pour la faune.

30 janvier 2021 : Démonstration de taille d'entretien au verger situé à côté de l'école par l'Association « Les vergers de Pévèle et de la plaine de la Scarpe »

RDV Parking de l'école à 9h30

Inscription obligatoire 06 81 83 95 14

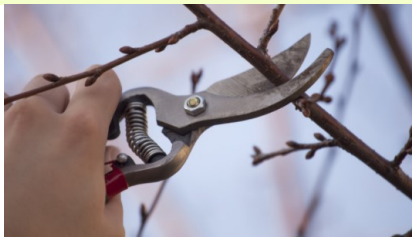

DES TRAVAUX À L'ÉTUDE

Entretenir et améliorer le patrimoine communal

Plusieurs chantiers sont prévus dans les prochains mois. Les études préparatoires et demandes de devis sont en cours. Des demandes de subventions ont été effectuées auprès des services du département qui a attribué à la commune une dotation de 34 900 € dans le cadre des aides départementales pour les villages et les bourgs.

MAIRIE

Après la toiture de l'église, il est prévu de rénover la toiture de la mairie qui présente des signes de vieillesse. Actuellement inexistante, une isolation thermique sera posée, ce qui permettra des économies en terme de consommation énergétique.

Un stationnement pour les personnes à mobilité réduite finalisera l'aménagement de la rampe d'accès à l'arrière de la mairie.

SALLE LA CLAIRIÈRE

Les peintures des boiseries extérieures nécessitent une remise en état.

Ces travaux seront réalisés au printemps.
Les demandes de devis sont en cours.

VOIE D'ACCÈS À LA SALLE ET L'ÉCOLE

Des aménagements de sécurisation sont prévus:

- Délimitation des stationnements existants,
- Signalisation horizontale et pose de panneaux de voie partagée à 20km/h,
- Création de passages pour piéton,
- Création d'un stationnement pour personnes à mobilité réduite.

CIMETIÈRE COMMUNAL

Des aménagements sont prévus dans le cimetière:

- Installation d'un espace cinéraire avec pose de cavurnes et columbarium,
- Végétalisation (haie, plantes vivaces, arbre),
- Remplacement d'une partie du mur d'enceinte existant,
- Pose d'un banc,
- Création d'un espace compostage,
- Pose d'un portail au fond du cimetière,
- Agrandissement avec la création d'un nouvel espace pour les sépultures et nouvelles allées.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le protocole sanitaire impose des entrées différentes pour chaque niveau.

Certains accès donnant actuellement sur des pelouses seront confortés avec la création d'une allée afin d'éviter la formation de boue .

Certains parterres seront revégétalisés avec de nouvelles plantations.

La classe de Mme Pierre ainsi que le dortoir des maternelles seront repeints durant les vacances d'hiver.

NOTRE VILLAGE FÊTE SON PREMIER CENTENAIRE

Le connaissez-vous ?

C'est Mr Daniel Récipon, né le 15 novembre 1920 à Malo les Bains.

Il a vécu l'opération Dynamo à Dunkerque et a été résistant durant le dernier conflit mondial.

Il a commencé à travailler à l'âge de 12 ans à la ferme comme garçon de cour dans les Flandres, puis a exercé différents activités: boucherie, chantier naval, construction, mécanique, réparation de camions et remise en état d'engins de chantier.

Après avoir construit et tenu une station service durant 7 ans, il a créé une entreprise de travaux publics jusqu'à sa retraite à l'âge de 70 ans.

Daniel s'est marié en deuxième noce avec Renée en avril 1999 à Cavalaire. Ils ont à eux deux sept enfants et résident dans notre village, en face du restaurant du Leu Pindu depuis décembre 2003.

Daniel aime jouer de l'accordéon à touches. C'est une passion qu'il a pratiqué dès l'âge de 16 ans en animant des bals dansants dans une brasserie.

C'est également un passionné de bateaux. Il a construit patiemment plusieurs grands modèles de maquettes (plus de 200) de navires qui sont entreposés dans la véranda et le garage de leur maison.

Il a participé à plusieurs reprises à l'exposition des artistes neuvillois dans la salle la Clairière.

Daniel est toujours vaillant et actif. Il aime discuter sur des sujets variés et suit avec intérêt l'actualité.

Il a été très marqué par l'explosion de la bombe d'Hiroshima et par la création des centrales nucléaires. A ses dires, le monde a bien changé depuis 1940.

Nous nous associons à l'ensemble des neuvilloises et Neuvillois pour souhaiter à Daniel Récipon un très bon anniversaire.

L'ÉCOLE LA CLAIRIÈRE

OPÉRATION SAPIN SOLIDAIRE

En partenariat avec le secours populaire, l'école a renouvelé cette année l'opération « sapin solidaire ».

Une collecte de jouets encore en bon état a été organisée en décembre afin de permettre à tous les enfants de recevoir un cadeau à Noël.

Plus de 350 jouets ont été collectés. Merci pour cet élan de générosité.

FESTIVAL DU LIVRE

Le Festival du livre s'est déroulé du 30 novembre au 11 décembre à l'école de La Neuville.

L'objectif est de permettre aux enfants de découvrir, choisir de nouveaux livres et de développer le plaisir de la lecture dès le plus jeune âge.

INCIVILITÉS CONSTATÉES

Depuis quelques mois, des collégiens et lycéens de la commune et de villages voisins se retrouvent régulièrement en semaine et le week-end autour de l'école et de la salle La Clairière.

Si certains respectent les lieux, d'autres, peu scrupuleux, laissent des traces de leur passage voire des dégradations sur des équipements communaux.

Vitre brisée, bouteilles vides, canettes, mégots et emballages divers devant l'entrée de l'école, inscriptions sur du mobilier urbain, plantations dégradées, circulation en scooter sur les pelouses des espaces verts et sur le GR interdit aux engins à moteur…

Des nuisances sonores ont été relatées en milieu d'après-midi par des enseignants de l'école, par des habitants le soir et après minuit durant l'été.

Certains confondent voie d'accès à l'école et piste de vitesse.

Les mesures « barrières » relatives à la COVID-19 comme le port du masque et la règle de regroupement de 6 personnes maximum sont régulièrement oubliées.

Rappelons que l'arrêté préfectoral du 30 /11/2020 rend le port du masque obligatoire dans un périmètre de 50m autour des établissements recevant du public.

Ces constatations ont été signalées à la gendarmerie de Phalempin qui effectue une surveillance dorénavant régulière.

Nous invitons les parents à rappeler à leurs enfants les règles élémentaires de respect des lieux communs et de propreté ainsi que la réglementation sanitaire actuelle afin de garantir le bon accueil et la sécurité des écoliers, la pérennité des équipements communaux et la qualité du cadre de vie des neuvilloises et neuvillois.

La municipalité reste vigilante et prendra des mesures appropriées si ces débordements perdurent.

L'ANNÉE 2020 À LA NEUVILLE EN QUELQUES PHOTOS

Une année particulière marquée par le confinement , un arrêt des activités proposées par nos associations et des animations culturelles très limitées.

Fin du chantier de rénovation de l'église

Soirée Cabaret début février

1er confinement

Visite guidée de la Villa Cavrois à Croix

Zéro déchet: Fabrication de savon

Le temps des moissons

Formation de taille des arbres fruitiers

Exposition Art Récup en février

Colis de Noël

Opération « Hauts de France propres »

Restauration scolaire avec distanciation

Nouveau tracteur

Déménagement de la médiathèque

Pot de remerciement /fabrication de masques

World clean up day 2020

Elections : Nouvelle équipe municipale

Election du Conseil Municipal des Enfants

ETAT CIVIL

Décès

12 novembre 2020
Josiane BERTON

6 décembre 2020
Alain MESSIANT

Le calendrier de chasse en forêt de Phalempin est disponible sur le site de la commune dans la rubrique « Forêt de Phalempin ».

Site internet de la commune :
mairedelaneuville.eklablog.fr

Inscrivez-vous à la newsletter de la commune.

Recevez dans votre boîte mail les informations pratiques, les rappels d'animations, les temps forts du village.
mairiedelaneuville.eklablog.fr
Rubrique « newsletter »

Directeur de publication :
Thierry DEPOORTERE
Rédaction
Aurélie ROYER,
Danièle CAMBIER,
Ludwig LESOIN,
Nicole LACANTE,
Thierry DEPOORTERE.
Imprimé en 300 exemplaires

LA MÉDIATHÈQUE

Votre médiathèque est située près de l'église, dans la **salle des quatre saisons.**

GRAINES DE CULTURE(S)
Réseau des médiathèques en Pévèle Carembault

L'équipe des bénévoles, vous accueille :
- le mardi de 16h à 17h30
- le dimanche de 10h30 à 12h

bibliotheque.laneuville@wanadoo.fr

L'adhésion annuelle est de 10 euros par personne et est gratuite pour les moins de 18 ans.

Profitez, grâce à **Bibliovox et Cafeyn**, de la lecture en ligne 24h/24, d'un vaste choix de journaux régionaux ou nationaux, de magazines récents et d'e-books avec votre numéro de carte et votre mot de passe (par défaut votre année de naissance)

Quelques exemples de revues consultables sur Cafeyn.

NOUVEAUTÉS

Mairie de La Neuville : 50, rue du Général de Gaulle
59239 LA NEUVILLE
Tél/fax: 03 20 86 97 67 Mail : laneuville.mairie@orange.fr
Site : http://mairiedelaneuville.eklablog.fr

La Neuville
Au Cœur de la Nature

IPNS MAIRE DE LA NEUVILLE